

Liminaire du Comité Social d'Administration Local du jeudi 22 juin reconvoqué le 29 juin 2023

Monsieur le Président,

Une revalorisation salariale qui rime avec des clopinettes !

+ 1,5 % au 1^{er} juillet ! Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est ridicule et méprisante au regard du contexte actuel.

Pour Solidaires Finances Publique c'est plus qu'insuffisant ! Déjà en 2022, le point avait connu une augmentation de 3,5% qui était passée inaperçue sur le budget des agents, puisque immédiatement absorbée au regard même de l'inflation de l'année 2022 (5,2%).

Quant aux 5 points d'augmentation accordée à tous les agents à partir du 1^{er} janvier 2024, ils ne représentent que 24,61€ bruts. Ça ne paiera pas un panier de courses !

La prime pouvoir d'achat annoncée reste floue ; nous n'avons eu communication d'aucun document d'accompagnement autre que les déclarations du Ministre. Si un montant dégressif de 800€ à 300€ brut est annoncée en faveur des agents ayant une rémunération brute inférieure à 3 250€ mensuels (indemnités et primes comprises), au final, qui touchera réellement 800€ ? qui touchera 300 ? Combien d'agents seront réellement concernés ?

Son versement devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2023, mais on ignore si elle sera versée en une ou plusieurs mensualités. Ce qui est revanche très clair, c'est le discours trompeur du ministère qui la présente comme une augmentation mensuelle, une prime que l'on suppose donc pérenne, alors même qu'elle disparaîtra dès son versement terminé.

Pour Solidaires Finances Publique, cette prime n'est pas une bonne solution !

Rappelons que l'inflation continue de galoper en France, depuis 2 ans. La situation des rémunérations des agents publics ne cesse de se dégrader, notamment pour les plus bas salaires des catégories C et B. L'absence de politique salariale à long terme est responsable de cette situation. En effet, depuis 10 ans, le gel du point d'indice a provoqué des pertes de rémunérations de près de 20% puisqu'au contraire du SMIC, le point d'indice n'est pas indexé sur l'inflation.



La GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est d'ailleurs reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent.

Décidément, les années se suivent et se ressemblent !

Solidaires Finances Publique revendique:

- une revalorisation de la valeur du point à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%
- l'attribution de 85 points (+400€) pour toutes et tous
- l'indexation de la valeur du point sur l'inflation
- la reconnaissance des qualifications des agents publics
- la revalorisation des carrières féminisées.

Conseil médial

Solidaires Finances Publiques ne peut siéger lors de cette instance sans dénoncer l'absence totale de dialogue social quant à la déclinaison du décret du 11 mars 2022 portant réforme des instances médicales, et cela à tous les niveaux.

Dès validation de la loi portant réforme des instances médicales, le syndicat Solidaires Finances Publiques national a pourtant sollicité l'administration, notamment et, en premier lieu, pour la parution du décret qui n'est intervenue qu'en mars 2022 alors que les instances auraient dû être en place dès le 1^{er} février 2022.

Une fois le décret paru, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de demander des groupes de travail pour préciser sa déclinaison au niveau de la Fonction publique, du Ministère et de la DGFIP. La réponse fût évidemment négative dans l'attente du positionnement de la DGAFP. Ce Positionnement qui est intervenu en catimini via la mise à jour de la fameuse « Foire Aux Questions » ni présentée, ni discutée avec les organisations syndicales, alors que le sujet les concerne directement.

Solidaires Finances Publiques dénonce fermement ce déni de dialogue social et, plus grave encore, la façon dont la Fonction Publique bafoue la représentativité issue de la loi et des urnes et cela sur plusieurs aspects :

- **L'appel à candidature piloté** par l'administration, qui permet à n'importe quel agent du corps électoral de se présenter sans aucune mention de lien à une organisation syndicale ; ce principe d'élection indirecte pour donner la qualité de représentant du personnel, outre qu'il est une première, contrevient au principe de représentativité. La qualité de représentant était jusqu'à présent, toujours obtenue par une élection directe auprès des salariés, ou via la désignation par une organisation syndicale.

De plus, ce mode de désignation est venu surcharger les directions et les services RH avec une tâche supplémentaire.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
Facebook : [Solidairesfinancespubliques59](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Pour Solidaires Finances Publiques, il est absolument nécessaire de prendre en compte la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022, représentativité qui était prise en compte lors des désignations dans les anciennes commissions de réforme.

Il faut rappeler ici que, même si l'agent peut se faire représenter par la personne de son choix, celle-ci ne peut pas participer aux débats et échanges avec l'ensemble des membres du conseil médical et elle ne peut pas prendre part au vote.

- **Sur le déroulé du vote**, initialement, en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire lors du vote, le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ne permettait pas au suppléant de voter, ni au titulaire de déléguer son vote. Néanmoins, si un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection pouvait avoir lieu avec les seuls titulaires présents.... ce principe d'élection bafoue tous les fondamentaux démocratiques en la matière et contrevient aux modalités de vote précisées dans l'art 90 du décret 2020-1427 relatif au CSA : [...] *Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.* Quel rebondissement : maintenant les suppléants peuvent voter !

De fait, si Solidaires Finances Publiques a décidé de siéger ce jour, malgré ces régressions, c'est parce qu'il accorde une importance particulière à la défense individuelle des agents, qui se trouvent souvent en graves difficultés. Cela ne reflète en aucun cas notre adhésion aux modalités de désignation qui nous ont été imposées au mépris du dialogue social, de la représentativité et de tout principe démocratique.

GMBI

Il était inévitable pour nous lors de ce CSAL, d'évoquer GMBI. Solidaires Finances Publiques souhaite une nouvelle fois, vous alerter sur la situation des Services des Impôts des Particuliers, centres de contact et Service des Impôts fonciers. Nous avons des remontées d'agents et de nombreux chefs de service qui nous font part de situations extrêmement préoccupantes, notamment au niveau de la réception du public.

Ainsi, les services doivent faire face à des flux d'usagers sans précédent dans cette période. Ces flux résultent des différentes relances GMBI, et de la menace d'une amende. Menace qui rend au demeurant les usagers très agressifs. Et ce n'est pas le report annoncé de la campagne au 31 juillet qui va fondamentalement faire bouger les lignes.

Les services sont débordés avec un nombre de 2042 à saisir toujours très important, des déclarations à retraiter dans GestPArt toujours plus nombreuses, multiplication des listes, avec des applications quand elles fonctionnent, au ralenti. Avec pour la première fois, l'obligation pour certains centres de contact de saisir des déclarations 2042, (alors qu'en parallèle, les effectifs des SIP ont diminué de près de 25 % depuis 2015).

Les agents sont donc débordés par la situation et épuisés. Nous avons des témoignages d'agents en pleurs, qui craquent devant les contribuables ne sachant plus comment faire pour répondre à leurs questions et interrogations.



La plus grande partie des difficultés actuelles vient de l'application GMBI et de l'impéritie dans sa mise en place. Solidaires Finances Publiques a alerté à de multiples reprises le Directeur Général, et ce, dès novembre 2020, que le choix fait et porté par l'administration d'une campagne totalement dématérialisée allait inévitablement rencontrer des difficultés majeures auprès de nos concitoyens et mettre les services dans une situation ingérable. Nous y sommes.

Pour Solidaires Finances Publiques, loin d'être la campagne idéale tant vantée par notre Ministre, cette campagne GMBI est surtout représentative de toutes les erreurs et errances dont est capable l'administration. Communication inadaptée et contre-productive, application non finalisée, refus de toute écoute des agents et des représentants du personnel, dogmatisme et certitude en total décalage avec les besoins et attentes du public...

Nous sommes très clairement aujourd'hui devant un risque psychosocial grave et avéré. Il est de votre responsabilité également, Monsieur le Directeur d'y remédier.

En préambule de cette instance, Solidaires Finances Publiques souhaite intervenir sur un point.

En effet, nous avons appris que le Centre de Contact de Lille allait être chargé de saisir plus de 2000 déclarations d'impôt sur les revenus en provenance du SIP de Denain, ce service étant en souffrance avec un seul agent présent actuellement. Solidaires Finances Publiques vous demande que des mesures immédiates soient prises pour lui venir en aide.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
Facebook : [Solidairesfinancespubliques59](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)